



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES EN MER ET SUR LE LITTORAL - OMI 2 -

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance concrète et pratique des stratégies d'intervention et des techniques et équipements de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en zone littorale.

À l'issue, les responsables ainsi formés pourront effectuer la sélection des moyens adaptés aux risques propres à leur site et définir les tactiques et procédures opérationnelles d'intervention nécessaires à leur mise en oeuvre, voire participer à l'élaboration d'un plan d'urgence.

PUBLIC

Personnels des administrations et collectivités françaises et étrangères
Personnels de l'industrie pétrolière et éolienne
Personnels des compagnies de transport maritime

THÈMES

- Introduction aux pollutions accidentelles
- Comportement des hydrocarbures déversés dans le milieu marin et sur le littoral
- Lutte sur le plan d'eau
 - Observation et détection
 - Utilisation des dispersants
 - In Situ Burning
 - Confinement et récupération
 - Absorbants
- La lutte sur le littoral
 - Reconnaissance
 - Nettoyage des divers faciès littoraux
 - Organisation des chantiers de lutte
 - Gestion des déchets
- Principes de gestion de crise
 - Planification d'urgence et IMS
 - Communication
 - Indemnisation
- TD sur l'organisation d'un chantier basés sur des retours d'expérience d'accidents
- Exercices pratiques avec déversement réel d'hydrocarbures dans les bassins du Cedre : moyens d'intervention sur plan d'eau, nettoyage du littoral

Chaque conférence sera assurée par un expert du Cedre et complétée par une phase pratique permettant la mise en oeuvre d'un équipement spécifique, d'une technique particulière ou d'un produit de lutte.

SESSIONS

Participants : le nombre de stagiaires doit être de 10 pour l'ouverture d'une session, le maximum étant fixé à 22

Intervenants : Cedre

Niveau OMI : 2

Durée : 4 jours (du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h 00, après déjeuner au Cedre)

Nombre d'heures de cours : 28 h

Lieu : Cedre, Brest

Se préparer : tenue civile. Se munir d'une tenue peu fragile ou usagée à enfiler sous les équipements de protection individuelle (EPI) fournis par le Cedre pour les phases pratiques

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr, sauf Ministère de la mer/DAM et Marine nationale

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.